



Chers collègues,

Pour la première fois depuis sa création, l'Acarta, pour les raisons sanitaires que vous connaissez, n'a pu tenir son congrès 2020 et ne pourra pas non plus organiser sa réunion annuelle de décembre.

Au-delà du regret de ne pas pouvoir se revoir et de partager ces bons moments de convivialité, nous n'avons donc pas pu tenir notre **Assemblée générale**.

En conséquence, votre Conseil d'Administration, lors de sa dernière réunion « en visio-conférence » le 13 octobre, a proposé d'organiser une **ASSEMBLEE GENERALE par correspondance**, afin que les règles de bonne gestion soient respectées par notre association.

Le principe de cette AG par correspondance est simple. Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents transmis ci-dessous et en annexe :

Si vous approuvez l'ensemble des propositions ou refusez certaines d'entre elles, **il vous suffit de nous le faire savoir par mail en envoyant un message à Jacques Lemée (*) (en faisant « répondre » ou « répondre à tous ») ou par courrier postal adressé à Henri Dupuis (**) et ce avant le 4 DECEMBRE 2020.**

Nous comptons sur votre participation.

Jean-Marie DECOURCHELLE

(*) lemeejacques@orange.fr

(**) Henri DUPUIS 40 avenue Bellevue 91210 DRAVEIL



ASSEMBLEE GENERALE 2020 *tenue par correspondance*

ORDRE DU JOUR :

1) **APPROBATION DU PV de l'Assemblée générale 2019 tenue lors du congrès AUVERGNE** (voir pièce jointe AG Clermont Ferrand)

2) **APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACARTA EN 2019**

Rapport moral et d'activité

Le conseil d'administration s'est réuni à deux occasions au cours de l'année 2019.

En mars 2019, le CA sous la présidence de Jean-Pierre VERDIER, a finalisé les préparatifs du congrès Auvergne et a émis plusieurs propositions qui ont été adoptées lors de l'AG (voir ci-dessous).

Le 14 mai, à l'occasion du congrès AUVERGNE, le CA a décidé de déplacer Chez Françoise, le lieu de notre réunion du 3 décembre, compte tenu des difficultés rencontrées avec le Club Foch de Vincennes.

Par ailleurs, du 13 au 16 mai 2019, l'association a tenu son **CONGRES** organisé par Jean-Pierre Hollebecque et François Pinlon, en Auvergne. Sous la présidence de Jean-Pierre Verdier, l'assemblée générale a approuvé le rapport moral puis le rapport financier présenté par Henri Dupuis. Elle a ensuite adopté le principe du remboursement des frais de préparation des congrès pour 300 € sur justificatif, l'exonération des cotisations pour les membres d'au moins 90 ans (la cotisation est maintenue à 20€ pour les autres membres). L'AGO a reconduit les mandats de 3 administrateurs (Jean Buisson, Christian Duffrine, Jacques Lemée) et a nommé Yves Chidiack en remplacement de Jean-Pierre Hollebecque, démissionnaire.

Enfin, l'ACARTA a tenu le 3 décembre sa **réunion « parisienne » annuelle** cette fois chez Françoise. Gérard Blanc en a assuré la présidence. Après un exposé par ce dernier de l'évolution des ventes de tabac, puis un exposé de Danielle Manvielle sur des données statistiques de la population des retraités de la Seita, Antoine BATHIE (Coprova) est venu parler des cigares de la Havane et de son livre « Quai d'Orsay, le Havane à la française ».

3) APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Rapport financier

L'exercice 2019 présente un très léger accroissement de trésorerie de 90,30€, malgré une prise en charge significative (1.038€) d'une partie des frais du repas de décembre. En fin d'exercice les avoirs représentaient près de 35.200 € ce qui permet d'envisager sereinement l'avenir de l'association.

COMPTES DE L'ANNEE 2019						
DEPENSES			RECETTES			
Frais de gestion	Congrès	Repas de décembre	Cotisations	Congrès	Repas de décembre	Produits financiers <i>Livret A</i>
1 976,12	21 838,52	1 918,00	2 770,00	22 020,00	880,00	152,94
Total recettes		25 822,94				
Total dépenses		25 732,64				
Résultat		90,30				
			TRESORERIE			
			Avoirs au 01/01/2019		35 108,33	
			Livret A		20 393,08	
			CCA		14 715,25	
			Avoirs au 31/12/2019		35 198,63	
			Livret A		20 546,02	
			CCA		14 652,61	
			Augmentation de la trésorerie		90,30	

4) PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX COTISATIONS

Partant d'une proposition d'un administrateur de ne pas appeler de cotisations pour 2021, un débat a été engagé lors du dernier CA au cours duquel ont été mis en balance différents arguments. Il en ressort que même si la pandémie n'a pas permis de tenir le congrès ni la réunion de décembre, il doit subsister un lien formel entre les adhérents et l'association. Toutefois, puisque la trésorerie comme indiqué au point précédent, permet de supporter une baisse des cotisations en considération de ce nouveau contexte, **le CA propose à l'approbation de l'AG de réduire la cotisation à 10€ au moins pour l'année 2021.**

Pour porter effet dès le 1^{er} janvier 2021, le CA propose qu'une résolution en ce sens soit adoptée lors de cette AGO 2020 tenue par correspondance.

5) PROPOSITION DU RENOUVELLEMENT DU TIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en 2020

Les mandats de quatre membres du Conseil d'Administration, Danielle MANVIELLE, Gérard BLANC, Henri DUPUIS et Jean-Paul GAJAC viennent à échéance en 2020. Ce dernier ne souhaite pas se représenter mais Daniel LAMBERT veut bien nous rejoindre

Nous vous proposons de voter pour le renouvellement de Danielle MANVIELLE, Gérard BLANC et Henri DUPUIS et la nomination de Daniel LAMBERT.

6) POUR INFORMATION...

Pour des raisons sanitaires, la réunion « parisienne » initialement prévue le 8 décembre 2020 doit malheureusement être annulée.

Concernant le congrès 2021, le CA se réunira début Janvier en visio-conférence pour décider s'il pourra être tenu et dans l'affirmative, pour valider un format « recentré » autour de Fontainebleau du 7 au 10 juin 2021.

En 2021, la présidence de l'Acarta sera exercée par Jean-Marie Decourchelle puis en 2022 par Yves Chidiack.

Le congrès 2022, organisé par Lionel Heuzé, pourrait se tenir à La Rochelle du 30 mai au 2 juin.

----- / -----

20 décembre 2020

Objet : Compte rendu du vote AG 2020

Chers ami(e)s et collègues

Vous avez été nombreux à voter à l'occasion de notre assemblée générale tenue par correspondance. Ce mode de scrutin, bien qu'inhabituel, n'a pas semble-t-il été un obstacle à l'expression de votre attachement à l'association.

Pour ne pas faire inutilement durer le suspense voici les résultats !

Sur 112 inscrits, 80 personnes (soit 71%) se sont exprimées. Pas de bulletins blancs ou nuls.

78 adhérents ont voté en faveur de tous les points présentés dans l'ordre du jour et 2 adhérents, ont accepté les propositions à l'exception de la n°4 (réduction de la cotisation à 10€ au moins pour l'année 2021).

Il en ressort donc que :

- le PV de l'AG tenue en 2019, le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité,

- la résolutions n° 5 (le renouvellement au Conseil d'administration de Danielle MANVIELLE, de Gérard BLANC et d'Henri DUPUIS et la nomination de Daniel LAMBERT) est adoptée à l'unanimité

- la résolution n°4 (réduire la cotisation à 10€ au moins pour l'année 2021) est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration vous remercie pour les preuves de confiance qu'expriment votre forte participation ainsi que vos votes.

Toute l'équipe vous assure de sa volonté de tout mettre en œuvre pour que, dès que possible, nous puissions nous retrouver en toute sécurité.

En attendant, passez de bonnes fêtes, gardez courage et soyez prudents.

Pour le Conseil,

Jean-Marie DECOURCHELLE